

GROUPEMENT DE BASKET-BALL AMATEUR

PROCES-VERBAL DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 11 SEPTEMBRE 2017

Présents : MM. R. Roman (président), J.P. Simon (vice-président), P.-L. Deprez (trésorier), G. Carmeliet (secrétaire + représentant EUROCLEAR), J. Goessens (membre C.E. + représentant le R.S.N.B.).

-MM. A. Bromey (membre C.A.D. + représentant le ROYAL 1865), A. Thirion (représentant ASUB TENNIS, ASUB A.S. et FAB FIVE), M. Luyckx (C.A.D. + représentant BNB.NBB), G. Hoeylaerts (C.A.D. + représentant BNPP FORTIS.), B. Becker (représentant BABABRU), R. Lukasevicius (GREEN WHITE), C. Dascotte (RPC ANDERLECHT).

MM. J.M. Dubois (convocateur arbitres), Ch. Colau (arbitre)

Excusé : M. M. le Jeune.

M. Roman, président du C.E. ouvre la séance à 20h10.

1°) Vérification des pouvoirs des délégués

Tous les clubs inscrits dans le championnat du Groupement sont valablement représentés.

2°) Présentation des 2 nouvelles équipes, le GREEN WHITE et le RPC ANDERLECHT

Au nom du G.B.B.A. le secrétaire souhaite la bienvenue aux deux nouvelles équipes qui nous font le plaisir de participer à notre prochain championnat, le GREEN WHITE (représenté par M. Robertas Lukasevicius) et le club du RPC ANDERLECHT qui nous revient après quelques années d'absence (représenté par M. Claude Dascotte).

3°) Approbation du P.V. de l'A.G.O. du 29 mai 2017

M. Aurélien Thirion signale, avec raison, que dans ce P.V. on signalait que la formule des coupes allait rester la même que la saison dernière.

Le secrétaire explique que les impératifs du calendrier ont fait que cela n'a pas été possible et rappelle que la nouvelle formule choisie pour les coupes a été approuvée durant l'entre-saison par la majorité des clubs, y compris par les ASUB.

Le P.V. cité sous rubrique est tout de même approuvé à l'unanimité des membres présents.

4°) Visites médicales joueurs et arbitres

Un simple rappel de la décision du C.E. parue dans le P.V. de la réunion du 06 septembre 2017. A partir du vendredi 22 septembre (2^{ème} journée), pour qu'un joueur soit en ordre pour jouer, il faut que son certificat médical (ou qu'une copie de son certificat médical de l'AWBB ou de la VBL) ait été auparavant transmis au secrétaire du G.B.B.A. ou soit montré aux arbitres le jour du match.

La date limite pour les certificats est d'application également pour les arbitres. Ceux qui n'auront pas rentré de certificat médical au secrétariat du Groupement avant le 22 septembre ne seront plus convoqués.

5°) Vérification des comptes de la saison 2016/2017

-Les comptes de la saison 2016/2017 ont été vérifiés par MM. Alain Bromey et Michael Gaublonme.

M. Alain Bromey commente son rapport en expliquant avoir vérifié tous les documents et écritures comptables et avoir constaté que toutes les factures sont payées et l'ont été en respectant les échéances des fournisseurs.

La saison 2016/2017 s'est terminée avec un mali de 124,03 € et M. Bromey précise que les vérificateurs ont reçu les explications nécessaires pour comprendre la raison de cette légère perte.

Les comptes de la saison 2016/2017 sont approuvés à l'unanimité des membres présents et décharge est donne au trésorier.

6°) Situation financière du Groupement

M. P.-L. Deprez (trésorier) et M. Carmeliet (secrétaire) rappellent que nous ne sommes pas une entreprise commerciale qui doit avoir à tout prix une balance positive et que ce résultat est tout

à fait satisfaisant à notre niveau. Cela prouve aussi que les montants facturés aux clubs sont donc tout à fait raisonnables et justifiés.

Notre situation financière est saine, nous n'avons aucune dette et nous disposons en ce début de saison 2017/2018 d'un montant de 2.012,60 € sur notre compte courant et de 6.000,09 € sur notre compte d'épargne.

7°) Composition de la C.A.D. pour la saison 2017/2018

Tous les membres de la saison 2016/2017 sont reconduits dans leur fonction.

M. Lukasevicius communique le nom de M. **Vytautas VAISNORAS** pour représenter le GREEN WHITE et M. Dascotte propose M.

Pierre MARCHE

pour le RPC ANDERLECHT.

Cette commission est donc composée comme suit pour la saison 2017/2018 :

MM. Wilmus (Président), Luyckx (Vice-Président), Simon (secrétaire), Becker, Bertouille, Bromey, Drogart, Goessens, Hautem, Hoeylaerts, Marche et Vaisnoras (membres).

8°) Proposition de dérogation à certaines règles FIBA pour la saison 2017/2018

Comme pour la saison dernière, il est proposé aux clubs :

-de ne pas rendre obligatoires les règles concernant les tracés des terrains de basket (obligatoires pour l'AWBB à partir du 1^{er} juillet 2012 – dérogation pour le terrain de la BNB.NBB) ;

-de jouer sans la règle des 14/24 secondes sauf lors des finales de coupes ;

-de ne pas rendre obligatoire la présence d'un délégué lors d'un match.

Les nouvelles règles proposées par l'A.W.B.B. et consultables sur le site <http://www.awbb.be/wp-content/uploads/2017/09/Nouvelles-r%C3%A8gles-2017.pdf>

sont d'application à partir de cette saison 2017/2018 pour les matchs de notre fédération également, **à l'exception des règles concernant les équipements et tenues.**

Ces propositions sont acceptées par l'ensemble des clubs présents.

9°) Tirage au sort des matchs prévus les 11 et 12 novembre pour les trois premiers tours des coupes

Le tirage au sort a désigné les matchs suivants pour les trois premiers tours des Coupes. Toutes ces rencontres auront tous lieu sur les terrains transversaux de la salle Cappellemans, le samedi 11 et le dimanche 12 novembre 2017.

SAMEDI 11 NOVEMBRE 2017

1^{er} tour

Match A – Terrain 1 - 09h30 – ROYAL 1865 / GREEN WHITE

Match B – Terrain 2 - 09h30 – ASUB TENNIS / ASUB ALL STARS

Match C – Terrain 1 - 11h00 – FAB FIVE / BNB.NBB.

Match D – Terrain 2 - 11h00 – BABABRU / EUROCLEAR

2ème tour (toujours le samedi 11 novembre)

P.V de l'A.G.O du 11 septembre 2017

Written by Administrator

Saturday, 16 September 2017 14:58 - Last Updated Saturday, 16 September 2017 14:59

Match E – Terrain 1 - 14h30 – Meilleur perdant matchs A, B, C et D / Vainqueur match C

Match F – Terrain 2 - 14h30 – Equipe « Réserves » du R.S.N.B. / Vainqueur match B

Match G – Terrain 1 - 16h00 – Equipe « Premières » du R.S.N.B. / R.P.C. ANDERLECHT

Match H – Terrain 2 - 16h00 – Vainqueur match D / Vainqueur match A

DIMANCHE 12 NOVEMBRE 2017

3ème tour

Match I – Terrain 1 - 09h30 – Perdant match H / Perdant match F

Match J – Terrain 2 - 09h30 – Perdant match E / Perdant match G

Les vainqueurs des deux rencontres ci-dessus joueront la finale de la Coupe Léon Jamar lors de la Journée des Finales des Coupes.

Les perdants de ces deux rencontres seront éliminés.

Match K – Terrain 1 - 11h00 – Vainqueur match E / Vainqueur match F

Match L – Terrain 2 - 11h00 – Vainqueur match H / Vainqueur match G

Les perdants des deux rencontres ci-dessus joueront la finale de la Coupe C.E. lors de la Journée des Finales des Coupes.

Les vainqueurs des deux rencontres ci-dessus joueront la finale de la Coupe du G.B.B.A. lors de la Journée des Finales des Coupes.

10°) Divers

Questions posées par EUROCLEAR :

1°) Quand, faute d'officiel, le coach d'une équipe est de fonction à la table de marque, peut-il aller donner des consignes durant des temps-morts ?

Réponse : Non

La personne qui fait fonction d'officiel à la table de marque ne peut pas quitter la table durant les quarts-temps.

2°) Demande de précision au sujet des « sous-équipements ».

Le nouveau Règlement proposé par l'A.W.B.B. n'est pas d'application cette saison 2017/2018 et c'est donc toujours l'article 4.4.2 du code de jeu qui est d'actualité à ce sujet :

Les sous-vêtements qui dépassent des shorts sont permis à condition qu'ils soient de la même couleur dominante que les shorts.

Bien que ce ne soit pas spécifiquement précisé, la règle est la même pour les « sous-maillots » qui doivent être de la même couleur que la couleur dominante des maillots.

Couleur des équipements.

-Plusieurs équipes jouent avec des équipements de couleur similaire (les 2 ASUB et le BABABRU pour le bleu, EUROCLEAR, RPC ANDERLECHT et GREEN WHITE pour le blanc, ROYAL 1865 et R.S.N.B. pour le rouge).

Le club visiteur est tenu de jouer dans la couleur signalée en début de saison (voir ci-dessus) et le club visité est tenu de prévoir pour ses joueurs une tenue d'une couleur avec laquelle la confusion n'est pas possible.

Quelques rappels (principalement pour en informer le Green White et le RPC Anderlecht) :

-Listes Officielles

Cette liste, **à montrer aux arbitres lors de chaque match**, reprend les membres et joueurs en ordre ou non de licence et de visite médicale.

-Les membres dont les noms sont surlignés de vert sont tout à fait en ordre

-Les membres dont les noms ne sont pas surlignés sont en ordre de licence mais pas de visite médicale.

-Les membres surlignés en vert clair sont les membres « non-joueurs » en ordre de licence et qui ne doivent pas avoir de certificat médical.

Les arbitres ne sont donc plus tenus de vérifier les licences une à une, ni les certificats médicaux un à un, cette liste officielle faisant foi.

Néanmoins, la carte d'identité du joueur devra toujours être présentée à la demande de l'arbitre.

Il est toujours permis à un joueur de montrer son certificat à l'arbitre le jour du match mais pour la facilité de tous, il est recommandé aux secrétaires des clubs d'en faire parvenir une copie au secrétariat du Groupement afin que celui-ci soit ajouté à la liste officielle.

En cas de nouvelle affiliation ou de réception d'un nouveau certificat, une nouvelle liste « à

jour » sera transmise au secrétaire du club concerné.

-Matches de réserves

Un match de réserves se joue en 4 x 12 minutes sans arrêt du chrono. Il y a arrêt de chrono dans les deux dernières minutes d'un match de réserves mais uniquement si l'écart est inférieur ou égal à 10 points à 2 minutes de la fin du match.

Les matchs de réserves qui se déroulent tout à fait indépendamment d'un match de premières auront une durée de 4 x 10 minutes avec arrêts de chrono et les arbitres seront dédommagés d'un montant égal à celui d'un match de premières (20 € + 10 € de frais de déplacement).

-Carnets de feuilles de matchs

Les feuilles de match doivent être à la disposition des responsables des équipes au moins 15 minutes avant le début des matchs.

-Ordre numérique

Il n'est plus absolument obligatoire d'indiquer les joueurs sur la feuille de match par ordre de

numéros mais il est demandé aux clubs de faire le maximum pour essayer de le faire, cela rend la tâche du marqueur beaucoup plus aisée.

Si les numéros des joueurs d'une équipe sont inscrits sur la feuille dans un ordre tout à fait quelconque, une amende de 3 € sera infligée à cette équipe.

-Forfaits

Si un forfait ou une remise est déclarée au secrétariat du Groupement avant le mercredi à midi précise, le club ne devra pas payer les indemnités d'arbitrage. Pour tout forfait ou remise de match signalé après le mercredi à midi, les frais d'arbitrage seront portés en compte à l'équipe défaillante.

Le C.E. espère qu'aucun forfait ne sera déclaré cette saison et que cette information n'aura donc pas d'utilité.

-Numéros des maillots

Les numéros autorisés pour les tenues sont de 00 à 99

-M. Jean Goessens rappelle encore une fois que la moyenne d'âge de notre comité est assez élevée et que pour la continuité de notre Groupement il serait préférable que des personnes plus jeunes viennent prendre le relais.

La situation n'est pas encore critique mais le deviendra sûrement dans deux ou trois ans et il vaut mieux que la transition se fasse en douceur de façon à ce que les volontaires puissent acquérir graduellement l'expérience requise.

Malgré déjà plusieurs rappels, aucune candidature n'a encore été présentée à ce jour.

Journée des Finales des Coupes

Les clubs candidats à l'organisation de la journée des Finales des Coupes de la saison 2017/2018 sont priés de rentrer leur candidature avant le 1^{er} octobre prochain. La date pour cette manifestation est prévue pour le samedi 05 ou le dimanche 06 mai 2018.

La séance est clôturée à 21h25.

Le secrétaire, G. Carmeliet